

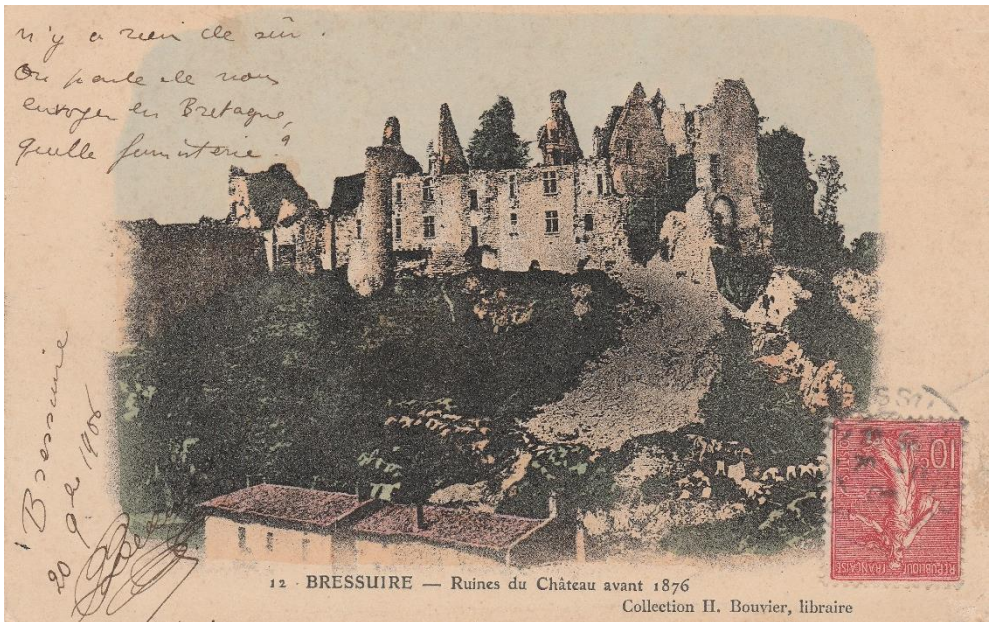
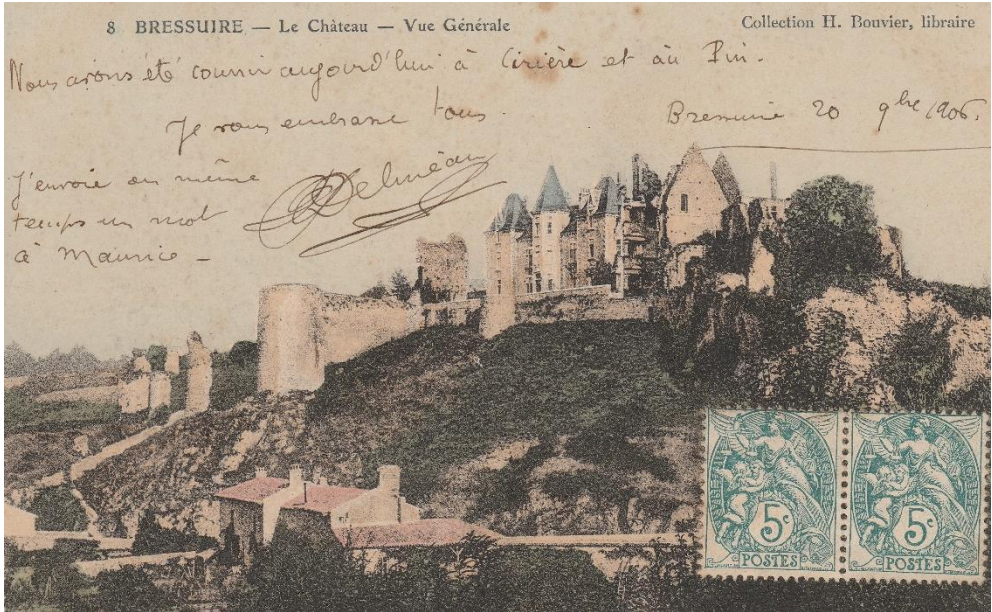
« ABRUTI PAR LES CHANTS ET LES CLOCHES »

UN JEUNE APPELÉ POITEVIN DANS LE BOCAGE EN 1906

Guy-Marie Lenne

Deux cartes postales, achetées il y a peu sur un site d'enchères en ligne, permettent d'illustrer un point d'histoire locale. Toutes les deux sont datées du 20 novembre 1906 et présentent chacune une photographie du château de Bressuire. La première montre les ruines du château avant l'effondrement de la façade Sud en 1876 et la seconde, plus récente, donne à voir une vue du château en plan large avec en son centre la maison bourgeoise néo-gothique construite par la famille Bernard qui a alors acheté l'ensemble du château et des coteaux qui l'entourent. Les deux cartes ont été oblitérées au recto, l'une avec un timbre de 10 centimes de franc, de type « semeuse » rouge, l'autre avec deux timbres de 5 centimes, de type « blanc », vert (voir page suivante)¹.

¹ Ces timbres courants de type « blanc » ont été dessinés par Paul-Joseph Blanc et gravés par Emile Thomas. Ils représentent une allégorie de la trilogie républicaine « Liberté-Égalité-Fraternité » symbolisée par les ailes d'une femme ailée tenant la balance de la justice et par des angelots qui s'embrassent.



Cartes postales, coll. HPB

Les deux cartes ont été rédigées et signées par un certain Paul Delineau et sont adressées, la première à Jane et Yvonne Delineau, à Roches-Prémarie, près de La Villedieu-du-Clain, au Sud de Poitiers ; la seconde à Maurice Delineau, 27 rue Rabelais, à Poitiers. Quelques recherches généalogiques nous ont permis d'apprendre que Paul écrit en fait à ses deux sœurs et à son frère, plus jeunes que lui. Leur père, Jules Delineau, âgé 54 ans en 1906, est propriétaire et juge de paix à Roches-Prémarie, marié à Mathilde Joubert, de huit ans sa cadette. Leur fille aînée Jane a 19 ans, Yvonne 18. Quant à Maurice, il a 16 ans et habite Poitiers – peut-être chez un parent - où il doit poursuivre ses études au lycée.

Que sait-on de l'auteur des deux cartes, en 1906 ? Il est né le 22 août 1884 à Nouaillé-Maupertuis, au Sud-Est de Poitiers et, comme tous les garçons, est incorporé sous les drapeaux pour effectuer son service militaire de deux années², le 10 octobre 1905. Il est alors qualifié d'étudiant en médecine. Affecté au 109^e régiment d'infanterie, il passe rapidement au 125^e à compter du 1^{er} janvier 1906³. C'est donc sous la bannière de ce régiment que nous le retrouvons à Bressuire le 20 novembre de la même année.

Et ce que Paul évoque à ses sœurs et frère, c'est l'intervention de la troupe lors des inventaires des biens d'Eglise qui ont suivi le vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905. Débutés au printemps 1906, les inventaires ont été interrompus pendant les élections législatives puis ont repris à l'automne et, dans le bocage, ils vont être réalisés entre le 20 et le 22 novembre⁴.

L'intérêt de ces deux cartes postales réside dans ce qu'elles renferment le témoignage, rare, d'un militaire du rang sur les événements qui ont marqué le bocage en 1906. La plupart des autres témoignages sont

² La loi Berteaux de 1905 a mis fin au système du tirage au sort pour instituer un service militaire obligatoire de deux ans pour tous les jeunes hommes. Les tirages au sort, remplacements sont supprimés. Seules resteront quelques rares exemptions.

³ Arch. Dép. Vienne, 9R 2/137.

⁴ Daniel SARRAZIN et Dominique LENNE, « L'affaire des inventaires dans les cantons de Bressuire, Cerizay et Mauléon en 1906 », *Revue d'Histoire du Pays Bressuirais*, N°54, année 2005, p.5-40.

l'œuvre, soit des religieux locaux, soit d'hommes ou de femmes, fervents catholiques, qui se sont opposés aux inventaires.

A ses sœurs, Paul Delineau raconte : « Quelle désagréable surprise d'être ici. Ce matin, nous avons été courir à 32 kils [sic] faire 2 inventaires en compagnie du 7^e hussard. Je suis encore abruti par les chants et les cloches, etc. Pas de grabuge autrement. Nous retournons jeudi soir à Bressuire dont nous partons cette nuit. Peut-être rentrerons-nous dans la nuit à Poitiers ou alors vendredi. Il gèle et je suis vanné. Je ne pourrai pas écrire demain. » Et au recto de la carte, il ajoute : « Nous avons été courir aujourd'hui à Cirières et au Pin. » A son petit frère, il note : « je suis gelé et vanné, nous avons été courir à Cirières et au Pin (34 kilos) et je suis encore abruti par les chants et les cloches – quelques pavés et des coups aux gendarmes et c'est tout... ». Au recto, il précise : « On parle de nous envoyer en Bretagne, quelle fumisterie ! »

On le voit à travers le témoignage très succinct de Paul Delineau, les inventaires ne semblent avoir posé de gros problèmes, ni à Cirières ni au Pin, ce que confirme le journal républicain *Le Conservateur Bressuirais* dans son édition du 26 novembre 1906. Au contraire du printemps où les premiers inventaires dans les cantons de Bressuire, Cerizay et Mauléon se sont souvent mal passés en raison des résistances obstinées des populations et du clergé local auxquelles les autorités ont répondu par la présence importante de militaires. La force est restée à la République mais les échauffourées ont laissé des traces dans les esprits et sur les portes enfoncées de certaines églises⁵.



N. 23. - Grande Porte de l'Eglise des AUBIERS
L'Inventaire, 15 Février 1906 P. F. Liberman, Les Aubiers.
Les Aubiers, 15 février 1906,
coll. privée

⁵ *Idem.*

Un an après l'épisode des inventaires, Paul Delineau est mis en disponibilité, le 28 septembre 1907. A-t-il alors repris ses études de médecine ? C'est peu probable puisque les rares documents dans lesquels son nom apparaît le disent seulement « propriétaire ». Nous en savons un peu plus de son parcours grâce à son livret matricule. En septembre 1909, il signale une nouvelle adresse aux autorités militaires, au Gabon, à Cap Lopez non loin de la ville de Port-Gentil. Nous ignorons totalement ce qu'il est allé faire dans cette colonie française de l'Ouest de l'Afrique où il va rester environ six mois : besoin d'exotisme, tourisme ? En 1910, il y réside toujours, mais à « Soukou Kango », avant de rentrer en France où, en juillet, il déclare son domicile à Roches-Prémarie.

C'est très certainement là que la guerre le rattrape, en août 1914. Incorporé au 125^e d'infanterie, il participe aux premiers combats et est gravement blessé par balles à la poitrine et à la jambe gauche, le 11 septembre 1914, à Champenoux dans la Marne, au Nord-Est de Nancy. La guerre s'arrête là pour lui et l'année suivante, il est proposé pour une pension « pour fracture de deux os à la jambe gauche avec col difforme et raccourcissement suite à blessure par balle⁶. »

Réformé, il retourne à la vie civile, certainement à Nouaillé-Maupertuis avant de se le 9 juillet 1926 à Oradour-sur-Vayres, en Haute-Vienne ; il a alors 41 ans et son épouse, Denyse Marie Adrienne Boulesteix, vingt ans de moins. De leur union, naîtront une fille, Chantal, le 8 mars 1929⁷ et un garçon, Guislain, le 18 octobre 1937⁸. Paul Delineau s'éteint le 8 août 1975, à Lavoux dans la Vienne, il a 91 ans⁹.

A-t-il conservé dans un recoin de sa mémoire le souvenir de son intervention dans le bocage bressuirais contre des fidèles fermement opposés aux inventaires des biens d'Eglise ? Nous ne le saurons jamais. Seuls restent ces deux cartes et les courts témoignages qu'elles renferment qui nous permettent aujourd'hui de rappeler un épisode de la vive tension qui a accompagné la mise en œuvre de la loi de 1905. Et l'actualité, parfois

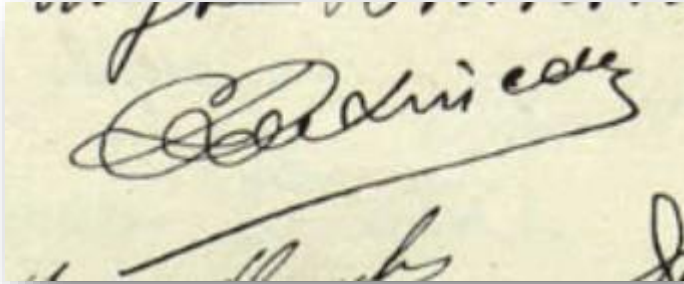
⁶ Arch. Dép. Vienne, 9R 2/137.

⁷ *Idem*, 11E 119 2/4.

⁸ *Idem*, 11E 119 2/5.

⁹ *Idem*, 9R 2/137.

terriblement tragique¹⁰, vient hélas nous rappeler combien la portée de cette loi qui constitue une part essentielle du socle sur lequel est bâtie notre République laïque doit être sans cesse réaffirmée.

A close-up photograph of a handwritten signature in black ink on aged, yellowish paper. The signature is written in a fluid, cursive style and appears to read 'Paul Delineau'. The ink is slightly faded, and the paper shows some texture and discoloration.

Signature de Paul Delineau
Arch. Dép. Vienne

¹⁰ Nous faisons ici allusion à l'assassinat de M. Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie, par un terroriste islamiste, le 16 octobre 2020, à Conflans-Sainte-Honorine.